

TAXE D'APPRENTISSAGE ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON

Quelle que soit votre activité, vous pouvez soutenir l'Ensba Lyon et devenir partenaire privilégié de notre établissement par le versement de votre taxe d'apprentissage.



Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage?

La taxe d'apprentissage est le seul impôt obligatoire dont l'établissement bénéficiaire peut être choisi par l'entreprise. Il est dû annuellement et l'attribution se fait **avant fin février** aux établissements d'enseignement.

Que pouvez-vous verser?

L'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon est habilitée à percevoir la part hors quota de la taxe (catégorie B). Son numéro UAI est le suivant: 0690185B

Sachez qu'il vous est possible de répartir vos versements entre différents établissements d'enseignement.

Comment verser et calculer la taxe?

Par l'intermédiaire de votre service comptable qui s'adressera à votre organisme collecteur (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers...), en lui demandant explicitement d'effectuer le versement au bénéfice de l'Ensba Lyon.

Comment transformer une taxe en investissement?

Quelle que soit votre champ d'activité, vous pouvez nous aider à maintenir et à développer le haut niveau d'investissement que requièrent aujourd'hui les métiers de la création en choisissant, cette année, de verser votre taxe d'apprentissage à l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon. Vous pouvez également vous libérer du versement de votre taxe d'apprentissage par des dons en équipement.

Votre taxe d'apprentissage contribuera à la mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux, destiné à consolider notre position à la pointe de la formation, de la recherche et de l'innovation dans les domaines de l'art et du design.

Contact: Catherine Bergeon

catherine.bergeon@ensba-lyon.fr / T +33 (0)4 72 00 11 51

VILLE DE
LYON

Rhône-Alpes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Métiers
Culture
Communication

8 bis quai Saint-Vincent 69001 Lyon – France
T +33 (0)4 72 00 11 71 – www.ensba-lyon.fr
F +33 (0)4 72 00 11 70 – infos@ensba-lyon.fr

**FORMULAIRE
D'INTENTION DE VERSEMENT**

Attention: ce document ne se substitue pas à la demande de versement que vous devez par ailleurs envoyer à votre organisme collecteur.

Nom de l'entreprise
Adresse
Code Postal Ville
Nom de la personne référente
Mail
Nom de l'organisme collecteur
Année.....

Nous souhaitons verser la taxe d'apprentissage
au profit de l'Ensba Lyon, à hauteur de €

*À renvoyer par courrier à Catherine Bergeon
Ensba Lyon - 8 bis quai Saint-Vincent, 69001 Lyon
ou par mail à catherine.bergeon@ensba-lyon.fr*

